

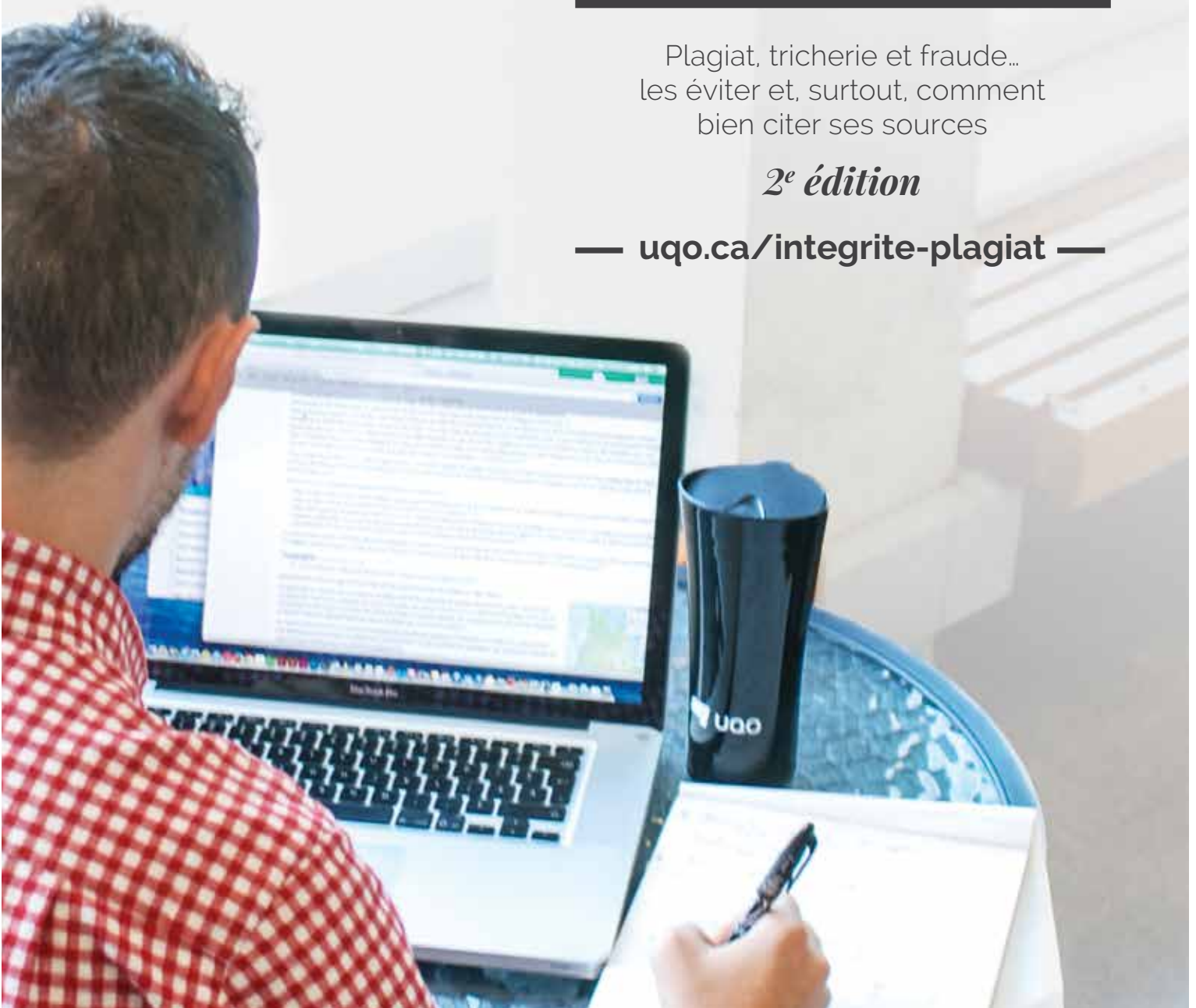


L'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Plagiat, tricherie et fraude...
les éviter et, surtout, comment
bien citer ses sources

2^e édition

— uqo.ca/integrite-plagiat —



Présentation du guide

C'est avec plaisir que le Décanat des études présente à l'ensemble des étudiants de l'UQO un guide qui a pour but de les aider à cheminer dans leurs études en favorisant l'intégrité intellectuelle. Ce guide s'emploie à expliquer brièvement ce que sont l'intégrité intellectuelle, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et invite les étudiants à en respecter l'esprit dans toutes les activités de leur vie universitaire, notamment dans les divers travaux qu'ils auront à remettre à leurs enseignants. De plus, il convie les étudiants à réfléchir aux conséquences, pour eux-mêmes et pour les autres, du **plagiat**, de la **tricherie** et de la **fraude**. L'UQO a à cœur de promouvoir un environnement exempt de ces comportements indésirables, lesquels nuisent à l'acquisition honnête des connaissances et portent atteinte à la réputation de toute université. L'université est en effet un « univers » qui doit permettre le libre épanouissement de tous dans un contexte d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle. L'intégrité intellectuelle signifie, entre autres choses, de **respecter les autres, leurs idées sans en altérer le contenu et surtout de reconnaître leurs contributions**, et ce, que ces personnes soient des auteurs, des professeurs ou simplement des compagnons de classe.

Les étudiants trouveront également dans ce guide une section qui les aidera grandement **à bien citer leurs sources bibliographiques**, base même de l'intégrité intellectuelle. Ce guide donne des informations que nous croyons fort utiles à l'ensemble des étudiants en ce qui concerne la présentation de ses sources. Toutefois, nous les invitons à se référer en priorité, le cas échéant, au guide de présentation des travaux proposé par leur département ou leur enseignant.

Nous souhaitons à tous un heureux parcours dans leurs études !

Le Décanat des études.



Table des matières

Présentation du guide	II
1. Intégrité intellectuelle, droit d'auteur et propriété intellectuelle	2
2. Qu'est-ce que le plagiat, l'autoplégat et le cyberplégat ?	2
3. Qu'est-ce que la tricherie ?	2
4. Qu'est-ce que la fraude ?	3
5. Comité de discipline	3
Les étudiants peuvent dénoncer...	3
6. Sanctions prévues par le Règlement de l'UQO	3
7. Ne pas plagier, c'est : ...	4
8. Documenter ses sources	4
Pourquoi citer ses sources est-il si important ?	4
Qu'est-ce que la citation ?	4
Quand faut-il citer ?	4
Qu'est-ce qu'on n'a pas besoin de citer ?	4
Quelles sources éviter ?	4
9. Comment citer les sources ?	5
Citation, résumé, paraphrase	5
Référence des citations versus bibliographie	9
Méthodes de référencement des citations	9
Style bibliographique	11
Citation imagière	17
Logiciels de gestion des références bibliographiques	21

LE PLAGIAT, LA TRICHERIE, UNE PROBLÉMATIQUE À L'UQO ?

Des étudiants témoignent ¹.



***Citer,
c'est respecter
et se respecter!***

« (...) la fraude est encore très présente lors des examens; j'ai moi-même constaté que certains élèves trichent lors des examens avec l'aide de leur téléphone intelligent (du style iPhone), comme vous le savez probablement. »

« Oui quand même, malheureusement, je vois trop souvent des étudiantes faisant du copier-coller dans leurs travaux, reprenant des travaux d'autres étudiantes ou copiant durant les examens. »

« Je n'en entends pas parler, sauf au début des nouvelles sessions donc il ne doit pas en avoir ou peu ici. C'est pourquoi je ne crois pas que ce soit une problématique IMPORTANTE. »

« Je ne suis pas au courant des situations de plagiat et de fraude à l'UQO. Selon mon hypothèse, c'est un phénomène rare. »

¹ Source : témoignages tirés du sondage effectué à l'automne 2011 auprès des étudiants de l'UQO sur la question du plagiat.

1

Intégrité intellectuelle, droit d'auteur et propriété intellectuelle

L'intégrité intellectuelle, c'est :

...l'**attitude** que l'on adopte et que l'on **développe**, c'est un savoir-être et un savoir-faire importants à cultiver en milieu universitaire, dans les études et la recherche. **Cela signifie respecter les idées et les créations des autres sans en altérer le contenu, et reconnaître leurs contributions en citant ses sources.**

Le droit d'auteur, c'est :

« Dans sa plus simple expression, le droit d'auteur signifie le droit de reproduire. En règle générale, seul le titulaire du droit d'auteur, souvent le créateur, a le droit de produire ou de reproduire l'œuvre ou de permettre à quiconque de le faire. »

(Office de la propriété intellectuelle du Canada. 2014).

À l'UQO, est considéré comme du plagiat l'acte de ³ :

- **Reproduire** une partie du texte d'un auteur (ce peut être un autre étudiant ou les notes de cours de l'enseignant) sans en indiquer les références.
- **Copier**, en tout ou en partie, le contenu d'un site Internet ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et sans en préciser la source.
- **Copier dans un travail**, en tout ou en partie, le contenu d'un travail téléchargé à partir d'un site Web.
- **Modifier le texte d'un auteur** en remplaçant ses mots par des synonymes, sans en citer la source.
- **Reprendre l'idée originale d'un auteur** et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source.
- Insérer des images, des graphiques ou autres sans en mentionner la source.
- Ne pas placer entre guillemets (ou ne pas indiquer de façon claire et précise) les mots tirés d'une autre source.

2

Qu'est-ce que le plagiat, l'autoplégat et le cyberplégat ?

- **Le plagiat**, c'est reproduire des mots, des idées ou des données sans nommer la source; s'attribuer indûment la création d'autrui ou acheter un travail².
- **L'autoplégat**, c'est le fait de soumettre un travail déjà évalué dans un autre cours sans avoir l'autorisation du nouvel enseignant.
- **Le plagiat électronique** ou **le cyberplégat**, c'est :
 - Copier ou paraphraser du contenu électronique, quel qu'en soit le support (Web, courriel, vidéo, etc.) sans en citer la source.
 - Insérer des images, des graphiques, des données (p. ex. : fichier PowerPoint ou Excel, statistiques et données en ligne) sans en indiquer la source.
 - Acheter en ligne un travail clé en main et le soumettre comme sien.

3

Qu'est-ce que la tricherie ?

La tricherie, c'est aller à l'encontre de l'honnêteté, se donner un avantage indu par rapport aux autres; c'est s'approprier faussement des connaissances ⁴.

À l'UQO, est considéré comme de la tricherie⁵ :

- Faire des démarches illicites pour **connaître d'avance les questions ou les solutions relatives à un examen ou à un travail**.
- Transmettre un travail à des fins d'évaluation, alors que ce travail constitue essentiellement le même travail qui a déjà été transmis pour des fins d'évaluation à l'Université ou dans un autre établissement d'enseignement, et ce, **sans l'accord préalable de l'enseignant**.
- **Copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen**.
- Posséder ou utiliser ou tenter d'utiliser lors d'une évaluation tout document ou matériel non autorisé.
- Obtenir toute aide non autorisée, collective ou individuelle, pour un travail ou une partie d'un travail.
- Utiliser pendant un examen la copie d'un autre.

² Infosphère (n.d.). Récupéré à https://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/fichiers_commun/module7/pourquoi.html

³ Université du Québec en Outaouais (2007). *Règlement concernant le plagiat et la fraude*. Récupéré à <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>

⁴ Office de la propriété intellectuelle du Canada (2014). Récupéré à http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html

⁵ Université du Québec en Outaouais (2007). *Règlement concernant le plagiat et la fraude*. Récupéré à <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>



Attention
*aux yeux baladeurs
et aux appareils
électroniques!*

4

Qu'est-ce que la fraude?

La fraude est un acte dont le but est de tromper ou de contrevenir à une règle ⁶.

À l'UQO, est considéré comme de la fraude⁷ :

- **Inscrire volontairement de faux résultats ou des informations erronées** dans les dossiers des usagers lors de stages ou lors des collectes de données.
- **Commettre ou tenter de commettre tout acte** qui pourrait engager la responsabilité de l'Université.
- **Être de collusion ou de connivence avec quelqu'un** dans le but de commettre un acte frauduleux.
- **Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant** ou d'une tierce personne sans en indiquer la source.
- **Falsifier ou utiliser un faux document ou chercher à falsifier un document transmis à l'Université ou un document de l'Université transmis** ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances.
- **Être impliqué dans une substitution de personne lors d'un examen** ou utiliser ou essayer d'utiliser les compétences d'une autre personne.
- **Acheter ou revendre des travaux.**
- **Payer quelqu'un pour qu'il réalise un travail exigé dans un cours.**
- **Voler ou corrompre une personne** pour obtenir des informations.

5

Comité de discipline

Le **comité de discipline** veille au respect du **Règlement concernant le plagiat et la fraude (2007)**. Il est ainsi chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de tricherie ou de fraude. Il est présidé par le doyen des études et formé de deux (2) professeurs, de deux (2) personnes chargées de cours, d'un (1) étudiant et d'un (1) cadre.

Les étudiants peuvent dénoncer...

Si un étudiant a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de **plagiat**, de **tricherie à un examen** ou de **fraude** a été commis, il doit dans les dix (10) jours ouvrables suivant la constatation de l'acte rapporter cette situation au bureau du Secrétaire général de l'Université, et ce, par écrit.

Le bureau du Secrétaire général assure toute **confidentialité** quant aux dénonciations déposées par les étudiants.

Secrétariat général

Adjointe au Secrétaire général et conseillère juridique
Université du Québec en Outaouais
Pavillon Alexandre-Taché
283, boulevard Alexandre-Taché, bureau E-2100
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

6

Sanctions prévues par le Règlement de l'UQO (2007)

Les personnes dénoncées seront convoquées devant le comité de discipline.

Les étudiants reconnus coupables sont passibles des sanctions suivantes :

- **Échec sans droit de reprise pour une partie ou la totalité du travail, du test ou de la composante de l'évaluation.**
- **Échec du cours.**
- **Suspension de l'Université** pour une période maximale de cinq (5) trimestres consécutifs.
- **Exclusion de l'Université** pour une période pouvant varier entre deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) années.

⁶ Office de la propriété intellectuelle du Canada (2014). Récupéré à http://www.ic.gc.ca/eic/site/cjipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html

⁷ Université du Québec en Outaouais (2007). *Règlement concernant le plagiat et la fraude*. Récupéré à <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>

7

Ne pas plagier, c'est⁸ :

- **Aiguiser sa curiosité**, pour le plaisir d'apprendre et la fierté de produire des travaux originaux et valorisants respectant les règles en vigueur.
- **Cultiver le goût de l'authenticité** et le mettre en pratique tout en respectant les travaux de ses pairs.
- **Développer son esprit critique** et son esprit de réflexion.
- **Apprendre à chercher l'information et à l'utiliser.**
- **Apprendre à synthétiser, à reformuler et à paraphraser.**
- **Apprendre à citer correctement ses sources.**

Quand faut-il citer ?

- **Lorsqu'on rapporte mot à mot ce qu'un auteur a dit ou écrit;**
- **Lorsqu'on paraphrase**, c'est-à-dire lorsqu'on reformule dans nos propres mots ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit;
- Lorsqu'on intègre dans notre travail des photographies, images, statistiques, graphiques, extraits sonores, etc.;

... bref lorsqu'on emprunte du contenu textuel, graphique ou sonore, que la source utilisée soit un document publié ou non publié, protégé par le droit d'auteur ou du domaine public.

8

Documenter ses sources

Pourquoi citer ses sources est-il si important ?

- **Citer est un impératif** de tout écrit universitaire.
- Pour se conformer à la **loi du droit d'auteur** et par respect **de la propriété intellectuelle**.
- Pour **renforcer votre propre argumentation**.
- Pour **prouver le bien-fondé** de vos dires/théories.
- Pour donner au lecteur la possibilité de **retracer les sources** dont vous vous êtes servis.

Qu'est-ce qu'on n'a pas besoin de citer ?

- Les expressions ou les concepts revenant souvent dans la littérature (p. ex. : *la Conquête*, *État-providence*, *médias sociaux*);
- Les méthodes (d'enseignement, de mise en scène, etc.);
- Ses propres expériences, ou encore ses propres observations sur un sujet;
- Ce qui est de notoriété publique (noms et faits susceptibles d'être connus par une grande majorité). Par exemple, aucun référencement n'est requis pour une information telle que celle-ci : Christophe Colomb a découvert l'Amérique en 1492.

Qu'est-ce que la citation?

- La citation consiste en un emprunt textuel, imagier ou conceptuel (d'idée).
- Toutes les sources documentaires citées dans un travail doivent être référencées dans le texte (**références des citations**) et compilées en fin de texte (**liste de références**)⁹.
- Il convient de citer de l'information :
 - pertinente (en lien direct avec le sujet abordé).
 - scientifique (validée par un comité de lecture ou peer-reviewed) et à jour (privilégier les parutions ou les éditions les plus récentes).
- **Toutefois, il faut éviter de transformer son travail en un recueil de citations;** mettre plutôt en valeur ses propres idées et son analyse.

Quelles sources éviter?

- Des détails ou des éléments anodins qui n'apportent aucun appui à son argumentation;
- Des sites d'opinion (p. ex. Wikileaks, les blogues personnels, etc.);
- Des plateformes d'édition collaborative (p. ex. Wikipédia, Citizendium);
- Du contenu tiré directement des médias sociaux (p. ex. : Facebook, Twitter);
- Des ouvrages qui ne proviennent pas des maisons d'édition consacrées scientifiques.

⁸ En partie tirée du guide Duguest : DUGUEST Didier (2008). (En ligne : http://responsable.unige.ch/assets/files/CiterSources_Duquest.pdf, consulté le 2 décembre 2013)

⁹ Selon Provost, Alain, Leroux et Lussier (2010). «Tout travail de recherche comporte une liste de références et non une bibliographie.» (p. 69). Une bibliographie regroupe des ouvrages sur un sujet en particulier, alors qu'une liste de références contient uniquement les ouvrages consultés pour le travail.

Comment citer les sources ?¹⁰

Nous rappelons que cette section donne des informations en regard de la présentation des sources bibliographiques. Toutefois, nous invitons les étudiants à se référer en priorité, le cas échéant, au guide de présentation des travaux proposé par leur département ou leur enseignant.

9.1 CITATION, RÉSUMÉ, PARAPHRASE

Citation

La **citation directe** – aussi appelée la **citation textuelle** – est une reproduction exacte des mots d'autrui. Le texte original doit être retranscrit littéralement, quitte à reproduire les fautes, les coquilles, la ponctuation et la mise en forme. En cas de doute, les termes mal orthographiés ou peu communs doivent être suivis de l'adverbe **sic** entre crochets [sic]¹¹.

« Leurs demandes ne se limitent pas à une meilleure rémunération [sic], mais elles concernent également les avantages sociaux et les conditions de travail. »

Exemple tiré de la [Banque de dépannage linguistique. La rédaction et la communication](#) (consultée le 4 juin 2014).

Introduire une citation :

- On annonce la citation par les deux-points (:) précédés d'un verbe introducteur (*écrire, affirmer, expliquer, etc.*) ou d'un adverbe (p. ex. *ainsi*).
- Lorsqu'on emploie le style indirect (p. ex. *on prétend que, l'étude démontre que*) les deux-points ne sont plus utiles.
- La citation peut être introduite par un groupe nominal tel que *selon X, d'après Y* ou une expression équivalente (*Comme l'affirme X, ...; Tel que l'explique Y ...*).

La citation courte (moins de 40 caractères ou quatre lignes) sera intégrée à la phrase et placée entre guillemets français (« »).

La référence bibliographique doit être indiquée selon l'une des méthodes de citation dans le texte (voir la section Méthodes de référencement des citations).

Tel que l'explique Tremblay : « Bien sûr, le Web regorge de textes, de sons et d'images. Toutefois, vous ne devez pas vous y laisser prendre : une présentation agréable ou variée ne garantit en rien la fiabilité de l'information présentée. » (2006, p.30)

La citation longue (plus de 40 caractères ou quatre lignes) sera présentée dans un paragraphe distinct du corps du texte, avec double alinéa et sans guillemets. Bien qu'il n'y ait pas de guillemets dans ce cas, la source doit être indiquée de manière abrégée, tout comme pour la citation courte (voir les sections 9.2 et 9.3).

L'exemple suivant illustre la méthode APA de citation: on remarque que la référence contient uniquement les noms de famille des auteurs, l'année de publication et la page de l'extrait (la référence bibliographique complète apparaîtra en fin de texte).

Il existe une relation indéniable entre la performance et le mode d'organisation d'une équipe. Même quand les membres d'une équipe de travail changent, les réalisations accomplies inciteront le nouveau groupe à performer encore davantage :

Aucune équipe n'est éternelle. Leur dispersion n'entraîne pas pour autant le sacrifice automatique de leurs acquis. La transmission de recommandations à d'autres, l'arrivée de nouveaux membres, le départ des anciens, les changements de responsables, tous ces événements peuvent constituer l'occasion d'un retour aux sources et permettre, en fin de compte, d'exploiter encore mieux le potentiel de performance, que l'équipe perde elle-même ou non. (Katzenbach, McKinsey, & Smith, 1994, p. 85)

Notre texte

Citation

Référence citation

¹⁰ Cette seconde partie du guide est l'œuvre de bibliothécaires de l'UQO. Nous remercions le Service de la bibliothèque de sa collaboration.

¹¹ Terme d'origine latine signifiant « ainsi »; abréviation de l'expression « sic transit gloria mundi ». Placé entre parenthèses, ce mot indique qu'un passage a été cité tel quel.

La citation tronquée ou modifiée. Des modifications peuvent être apportées à une citation. Les mots supprimés dans le texte original seront remplacés par trois points de suspension placés entre crochets : [..]. Les ajouts et les changements seront également encadrés par des crochets.

Il ne faut pas modifier le sens, la syntaxe et la ponctuation de l'original.

Texte original :

L'évaluation formative est l'évaluation effectuée en cours d'apprentissage et ayant pour objet d'informer l'élève et l'enseignant du degré de développement ou de maîtrise de compétences atteint par l'élève, afin que soit adoptée, le cas échéant, une action pédagogique immédiate lui permettant de progresser.

Texte cité et modifié :

« L'évaluation formative est l'évaluation effectuée en cours d'apprentissage et ayant pour objet d'informer l'l'étudiant] et l[le professeur] du degré de développement ou de maîtrise de compétences atteint par l'l'étudiant], afin que soit adoptée, le cas échéant, une action pédagogique immédiate lui permettant de progresser. »

Texte cité et abrégé :

« L'évaluation formative est l'évaluation effectuée en cours d'apprentissage et ayant pour objet d'informer l'élève et l'enseignant du degré de développement ou de maîtrise de compétences atteint par l'élève [...] ».

Définition tirée du [Grand dictionnaire terminologique](#) (consulté le 4 juin 2014).

La citation double (citation imbriquée dans une autre citation). Cette règle s'applique lorsque l'auteur principal cite à son tour un autre auteur. La citation principale sera encadrée de guillemets français (« »), alors que la citation interne sera encadrée de guillemets anglais (" ").

Jacques Godbout dépeint le climat politique qui régnait dans les années quarante : « Dans le village de Lanoraie, où nous passions les vacances d'été, un curé affublé d'une perruque carrée, le teint blême, terminait ses sermons par la célèbre formule : "L'enfer est rouge, le ciel est bleu." Nous étions, enfants libéraux, condamnés à l'enfer. »

Exemple tiré de [TERMIUM Plus. Le Guide du rédacteur](#) (consulté le 4 juin 2014).

Les citations en langues étrangères seront inscrites en italique et placées entre guillemets.

Le latin étant considéré une langue étrangère, toutes les expressions et les acronymes latins respecteront le même style de police.

Pour donner de l'uniformité à la présentation du contenu, il est préférable d'adapter le texte original en français.

Mise en garde :

Soyez prudents à l'égard des moteurs qui font de la traduction automatisée (p. ex. Google Traduction, Reverso). Ce type de traduction n'est pas assez fiable pour être intégré dans un travail universitaire. Vous portez entièrement la responsabilité de toute adaptation en français et vous devez l'indiquer à la fin de la citation (traduction libre). Le fait de traduire un passage ne vous dégage pas de l'autre responsabilité, celle de mentionner la source.

Résumé

Un résumé est une synthèse des idées exprimées et réunies par un auteur sous le même titre. À l'instar de la paraphrase (voir plus bas), celui qui rédige le résumé reformule le texte original dans ses propres mots. La différence entre les deux relève plutôt de la structure : la paraphrase restructure le contenu original, alors que le résumé le condense; la paraphrase se concentre sur un passage, alors que le résumé s'applique généralement à des textes ou des productions documentaires plus complexes (article, poème, livre, chapitre de livre, documentaire, entrevue, etc.).

Comment résumer :

- On sélectionne les idées les plus importantes et on les organise dans un texte cohérent;
- On ne change pas le sens du texte original (on n'y ajoute pas des faits);
- Si l'on reprend les expressions exactes de l'auteur, il faut les placer entre guillemets, en italique, ou en retrait, selon le cas.

Paraphrase

Au sens élargi du terme, la **paraphrase** est une reformulation des mots d'autrui, tirés d'une source écrite ou orale. C'est pourquoi on l'appelle aussi la **citation indirecte**.

À la différence de la citation textuelle, la paraphrase n'est pas encadrée par des guillemets; toutefois, la source d'inspiration (**la référence**) doit être indiquée aussi bien dans le texte que dans la liste de références.

Comment bien paraphraser :

- Sélectionner et utiliser seulement ce qui est essentiel pour appuyer votre propre argumentation;
- Généralement, la paraphrase est annoncée par un groupe nominal, tout comme la citation directe (voir plus haut) – p. ex. D'après X, Selon Y, etc.;
- Reformuler selon votre propre style d'écriture, mais sans changer le sens du texte d'origine;
- Employer des synonymes;
- Mettre entre guillemets ou en italique les expressions exactes de l'auteur;
- Indiquer la source (no. de page y compris).

Exemple:

Référence de la source (APA 6^e édition) :

Chomsky, N. (2011). *Futurs proches : liberté, indépendance et impérialisme au XXI^e siècle* (Trad. par Nicolas Calvé). Montréal : Lux Éditeur.

Texte original :

Les notions de démocratie et de développement sont intimement liées, et ce, à bien des égards. Elles ont notamment un ennemi commun : la perte de souveraineté. Dans ce monde d'États-nations capitalistes – critère déterminant –, celle-ci a pour corollaire le déclin de la démocratie, de la capacité d'adopter des politiques sociales et économiques et de la possibilité de participer aux marchés internationaux selon ses propres modalités. De telles conséquences nuisent à leur tour au développement, conclusion que confirment des siècles d'histoire de l'économie. Les données historiques révèlent aussi que la perte de souveraineté débouche assez invariablement sur une libéralisation forcée des échanges, imposée dans l'intérêt de ceux qui détiennent le pouvoir d'instituer un tel régime social et économique. De nos jours, le régime imposé est celui qu'on désigne couramment sous le nom de « néolibéralisme ».

Paraphrase I :

D'après Noam Chomsky (2011, p. 97), il existe un lien intrinsèque entre la démocratie et le développement économique; l'histoire a démontré que la perte de souveraineté entraîne le déclin du pouvoir décisionnel en matière de politiques économiques internes et externes et même une « libéralisation forcée des échanges » au bénéfice des grands pouvoirs; ce phénomène est connu actuellement sous le nom de « néolibéralisme ».

Paraphrase II :

Chomsky (2011, p. 97) explique le mécanisme d'instauration de ce qu'on appelle le « néolibéralisme » : la perte de souveraineté par certains états a annihilé leur pouvoir de décision en matière de développement économique, ce qui a permis aux grands pouvoirs de leur imposer « une libéralisation forcée des échanges ».

Observations :

Les deux paraphrases ont restructuré le texte original sans modifier le sens de ce dernier.

La deuxième paraphrase est plus condensée que la première.

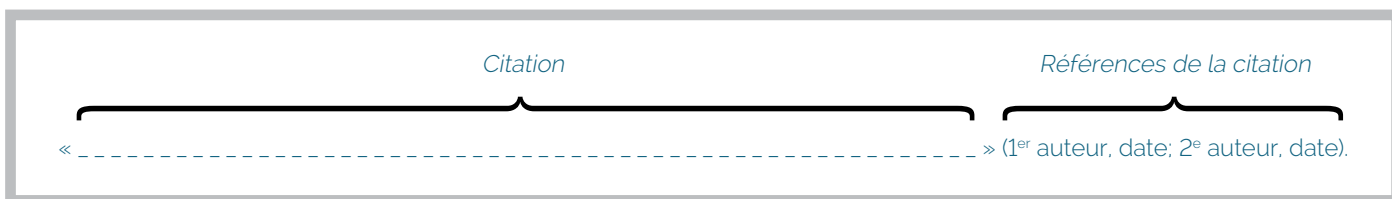
Les expressions de l'auteur ont été placées entre guillemets pour indiquer l'emprunt.

L'auteur est mentionné dans le texte. Il est donc logique que la référence de citation soit placée à la suite de son nom et qu'elle ne contienne que l'année de publication et la page où se trouve le texte paraphrasé.

9.2 RÉFÉRENCE DES CITATIONS

Les sources d'information (documents consultés) doivent être indiquées de manière abrégée (généralement, auteur et date de publication) dans le texte, immédiatement après la citation, et présentées de manière détaillée dans une liste placée en fin du texte (la liste de références). Autrement dit, chaque référence d'une citation aura son correspondant dans la liste de références.

La même citation peut être appuyée par plusieurs références: cette situation survient en règle générale lorsqu'une théorie est partagée par plusieurs chercheurs (voir la revue de la littérature). Après avoir synthétisé (paraphrasé) un courant de pensée, par exemple, il convient tout naturellement de mentionner les auteurs les plus représentatifs de ce courant au moyen des références multiples. Dans ce cas, les références seront séparées par un point-virgule, tel qu'illustré ci-dessous.



Les styles de citation et de référence varient selon les disciplines (voir les sections *Méthodes de référencement des citations* et *Style bibliographiques*).

Veillez suivre les directives des professeurs quant aux normes de présentation des travaux. Pour des fins de cohérence et d'uniformité, le même style sera conservé tout au long du travail.

Il est à noter que les règles de la citation et du référencement des sources s'appliquent aussi aux présentations à l'écran (p. ex. présentations PowerPoint).

Des logiciels spécialisés permettent de stocker les références (saisies manuellement ou électroniquement) et de les insérer/citer dans vos travaux par l'entremise des programmes de traitement de texte. Pour connaître les modalités du référencement automatisé, consultez la section *Logiciels de gestion des références bibliographiques* (voir section 9.6).

9.3

MÉTHODES DE RÉFÉRENCIEMENT DES CITATIONS

Il existe essentiellement deux méthodes de référencement des citations.

I. Méthode classique

Méthode qui consiste à mentionner la source dans des notes infrapaginales. Elle est utilisée surtout en art, en lettres, en philosophie et en histoire.

Caractéristiques principales :

- Les notes de bas de page font référence à un appel de note dans le texte. Ce dernier sera placé en exposant, entre les guillemets de fin de citation et le signe de ponctuation.

Comment insérer une note : placez votre curseur à la fin de la phrase; dans la barre de menu de votre programme de traitement de texte (p. ex. MS Word) cliquez sur « Références », ensuite sur « Insérer une note de bas de page ».

- Lorsqu'on cite le même document à répétition, la référence doit être complète la première fois qu'elle est mentionnée. Elle est abrégée dans les notes subséquentes grâce aux abréviations latines :
 - **Ibid.** (pour *Ibidem*) lorsqu'on cite le même document de manière consécutive. On fait suivre cette abréviation du numéro de la page citée, si différent de celui de la référence précédente.
 - **Op. cit.** (pour *opere citato*) lorsqu'on renvoie à une référence antérieure à la référence précédente.

Citations dans le texte

« Celle-ci est la première citation »¹. « Celle-ci est la deuxième citation »².

Références de bas de page ←-----

1 Nom, Prénom de l'auteur. Titre. Numéro de l'édition. Lieu de publication : Éditeur, date de publication.

2 Ibid., [p.] x

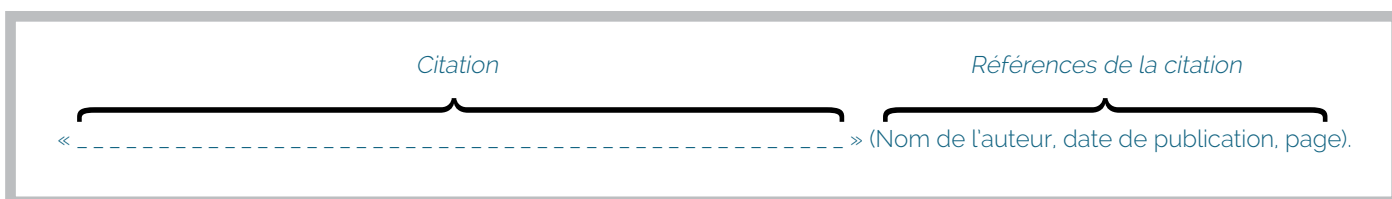
- Parmi les styles bibliographiques appliquant cette méthode, *Chicago* et *IEEE* sont les plus utilisés par la communauté universitaire (voir section *Style bibliographique*).

II. Méthode auteur-date ou mention de la source dans le texte.

Cette méthode est répandue en sciences sociales, éducation, gestion, sciences naturelles et en génie.

Caractéristiques principales :

- La source est indiquée entre parenthèses à la fin de la citation.
- La référence de citation est abrégée : elle contient généralement le nom de famille de l'auteur, la date de publication de l'ouvrage cité et la page de l'extrait.
- Lorsqu'on synthétise la pensée de l'auteur sans citer un extrait (p. ex. la revue de la littérature), la référence se résume à l'auteur et la date de publication; l'indication de page n'est alors pas nécessaire.
- Le signe de ponctuation (point, virgule, point-virgule) s'applique après la parenthèse fermante, sans espace insécable. Par contre, lorsque l'extrait finit par un signe de ponctuation, ce dernier sera conservé à l'intérieur des guillemets.



- Quand l'auteur est mentionné dans le texte, la référence de citation contiendra seulement l'année de parution ainsi que la page où se trouve l'information reportée.

Exemple :

Selon Untel, « Ici se trouve votre citation. » (2009, p. 8).

ou

Untel (2009, p. 8-9) définit le phénomène comme suit : « Ici se trouve votre citation ».

- Parmi les styles bibliographiques appliquant cette méthode, APA et MLA sont les plus populaires (voir section suivante).

En plus du référencement des citations, l'ensemble des sources utilisées dans la rédaction de votre travail sera présenté dans l'annexe bibliographique. Les deux seront formatés en conformité avec une norme (un style) exigée ou convenue avec votre enseignant.

9.4

STYLE BIBLIOGRAPHIQUE

Les normes éditoriales en vigueur veulent que les sources soient citées et présentées selon un format standard, adapté à chaque domaine de connaissance et à chaque type de document.

Une référence comporte habituellement un certain nombre d'éléments présentés dans un ordre précis. Ces informations ont le rôle d'identifier clairement un document et de le distinguer de tout autre; d'éviter toute confusion (p. ex. les ressemblances des noms d'auteurs ou des titres); enfin, d'aider le lecteur à retracer facilement la source citée.

La référence d'une monographie (livre) doit contenir au moins les éléments suivants :

- Auteur;
- Titre et sous-titre;
- Lieu de publication;
- Éditeur;
- Date de publication.

La référence d'un article doit prévoir en plus :

- Le titre de la revue;
- Le volume et le numéro de la revue;
- Les numéros des pages.

Le mode d'agencement des éléments susmentionnés constitue ce qu'on appelle un style bibliographique.

Les styles bibliographiques reprennent l'une ou l'autre des méthodes de citation susmentionnées. Les styles *APA* et *MLA*, par exemple, utilisent la méthode auteur-date, tandis que les styles *IEEE* et *Chicago* sont calqués sur la méthode classique (notes de bas de page).

L'Université du Québec en Outaouais n'exige pas l'emploi d'un style en particulier. Le choix du format bibliographique va principalement dépendre des consignes départementales ou professorales. En l'absence de telles consignes, il est recommandé de se tourner vers une norme adaptée à votre discipline:

- **APA** en sciences administratives, sciences infirmières, éducation, psychologie, relations industrielles, travail social;
- **IEEE** en informatique et génie informatique, génie électrique;
- **Chicago** ou **MLA** en art.

I. Style APA

La norme APA est un format éditorial défini par l'American Psychological Association. Elle comprend un ensemble de règles typographiques et de syntaxe, ainsi que les règles de citation dans le texte et de présentation des références.

La référence pour ce style est : [Publication Manual of the American Psychological Association](#) (6^e éd., 2010).

L'adaptation en français de cette dernière édition est recommandée par certains départements de l'Université du Québec en Outaouais :

Provost, M.A., Alain, M., Leroux, Y. et Lussier, Y. (2010). Normes de présentation d'un travail de recherche de Marc-André Provost (4^e éd.). Trois-Rivières, QC : Les Éditions SMG.

C'est cette adaptation que nous retenons dans le présent guide. Vous pouvez le trouver à la cote LB2369 G85 2010 dans la collection générale de la bibliothèque de l'UQO.

Règles de citation :

- Les références sont indiquées dans le texte selon la méthode auteur-date. Seulement le nom de famille de l'auteur apparaît entre parenthèses.
Ex. (Lebrun, 2012)
- S'il y a deux auteurs, les noms sont séparés par une perluète.
Ex. (Bachman & Schutt, 2015)
- Lorsqu'on cite un ouvrage collectif (plus de deux auteurs), les noms sont séparés par une virgule; la perluète sépare uniquement le dernier nom.
Ex. (Tremblay, Cormier, & Magnan, 1993)
- L'indication de la page est ajoutée lorsqu'on rapporte un extrait dans notre texte.
Ex. (Tremblay, 2009, p. 18)
- Si la phrase qui introduit la citation contient le nom de l'auteur ou l'année de publication, les parenthèses de fin de citation mentionneront uniquement le/les élément/s manquant/s.
Ex. En 2003, une étude (Rousseau & Vallerand) a démontré que...
- Plusieurs sources peuvent être citées simultanément; elles sont placées en ordre alphabétique du premier auteur et séparées par un point-virgule.
Ex. (Bercoff, 2007; Pammer et Killian, 2003; Salzer, Fefeu et Saubesty, 2012)
- Dans le cas des sites Web, il arrive parfois que l'auteur soit une collectivité. Dans ce cas, le nom officiel complet doit être mentionné et non son sigle.
Ex. (Société canadienne de psychologie, 2009)
- Si la date de publication n'est pas disponible, on inscrit n.d. (non daté) à la place de l'année.
Ex. (Deschamps, n.d.)
- Si le nom de l'auteur n'est pas mentionné, on remplace cette information par le titre (intégral ou une partie s'il est trop long).
Ex. ("Titre ou premiers mots du titre", 2012)

Liste des références :

- Elle contient la totalité des ouvrages cités dans le texte.
- Les références sont organisées par ordre alphabétique de nom d'auteur; si la liste contient plusieurs publications du même auteur, elles seront triées par ordre chronologique de date de publication.
- La présentation des informations bibliographiques varie selon le type de document.
- À la différence de la citation dans le texte, la référence bibliographique contient le prénom de l'auteur, mais il est réduit invariablement à son initiale. (p. ex. *Tremblay, R.* et non *Tremblay, Robert*).

Exemples de références :

LIVRE

Auteur.	(Date).	Titre.	(Edition).	Lieu de publication :	Maison d'édition.
---------	---------	--------	------------	-----------------------	-------------------

Ex. Tremblay, R. (2006). *Savoir plus : outils et méthodes de travail intellectuel*. (2^e éd.) Montréal, QC: Chenelière Éducation.

CHAPITRE DE LIVRE

Auteur du chapitre.	(Année).	Titre du chapitre.	Dans	X & Y (Éds.).	Titre du livre	(pages).	Lieu de publication :	Maison d'édition.
---------------------	----------	--------------------	------	---------------	----------------	----------	-----------------------	-------------------

Ex. Laugner, B. (2007). Stimulation électrique. Dans C. Metzger, M. Schwetta, C. Walter et A. Muller (Dir.), *Soins infirmiers et douleur* (pp. 119-129). Issy-les-Moulineaux, France: Masson.

ARTICLE (PÉRIODIQUE IMPRIMÉ)

Auteur.	(Année).	Titre de l'article.	Titre de la revue.	Vol. (no.).	Pages.
---------	----------	---------------------	--------------------	-------------	--------

Ex. Lassarre, D. (2001). Le stress à l'école : une perspective psychosociale. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 19(7), 552-555.

ARTICLE ÉLECTRONIQUE

Auteur.	(Année).	Titre de l'article.	Titre de la revue.	(no.).	Pages.	Repéré à : ...
---------	----------	---------------------	--------------------	--------	--------	----------------

Ex. Krol, P. (2010). L'apprentissage du caring chez les étudiantes infirmières au baccalauréat dans un programme de formation par compétences. *Recherche en soins infirmiers* (102), 59-72. Repéré à www.scopus.com.

Note:

Ce guide rapide se veut un aperçu de la norme APA. Pour approfondir vos connaissances ou connaître la règle de référencement pour un type de document autre que ceux présentés ci-avant, veuillez contacter votre bibliothécaire ou vous référer directement au manuel de l'éditeur.

II. Style chicago

La référence pour cette norme bibliographique est le Chicago Manual of Style (16^e éd., 2010).

Règles de citation :

- Les citations apparaissent à deux endroits : dans le texte et dans une annexe bibliographique.
- La citation dans le texte suit la méthode classique : la référence est présentée dans une note de bas de page qui est reliée à un appel de note dans le texte.
- Lorsque le même titre est cité à répétition, seulement la première note affichera une référence complète; dans les notes subséquentes, la référence sera abrégée.
- **Attention.** La mention du nom de l'auteur peut porter à confusion, car elle se fait de manière différente pour chacune des entrées :
 - dans la première note de bas de page il est inscrit sous la forme *Prénom Nom*;
 - dans la deuxième note seulement le *nom de famille* apparaît;
 - dans la bibliographie on voit *Nom, Prénom*.
- S'il y a deux auteurs, les noms sont séparés par *et*.

Exemple :

Première note : **Ronet Bachman et Russell K. Schutt**
Note secondaire : **Bachman et Schutt**
Bibliographie : **Bachman, Ronet et Russell K. Schutt**

Bibliographie :

- La bibliographie apparaît à la fin du texte et regroupe toutes les sources citées dans le texte.
- Les entrées sont organisées par ordre alphabétique de nom d'auteur.
- Le nom de l'auteur est inscrit en entier en commençant par le patronyme (p. ex. *Tremblay, Robert*).
- Si le nom de l'auteur n'est pas indiqué, l'entrée se fait au titre (les articles sont ignorés : ex. *the, a, an, le, les, l', etc.*).
- Si la liste contient plusieurs références du même auteur, les entrées seront organisées par ordre croissant de date de parution. Le nom de l'auteur n'apparaîtra que dans la première référence; il sera remplacé par une barre de soulignement ___ dans toutes les entrées secondaires.

Exemple :

Bruckner, Pascal. *Le paradoxe amoureux : l'essai*. Paris : B. Grasset, 2009
_____. *Le mariage d'amour a-t-il échoué? : essai*. Paris : B. Grasset, 2010

Exemples de références :

LIVRE

1. Première note

¹ Robert Tremblay, *Savoir plus : outils et méthodes de travail intellectuel*. 2^e éd. (Montréal: Chenelière Éducation, 2006).

2. Note secondaire

² Tremblay, « *Savoir plus* », p. 48.

3. Bibliographie

Tremblay, Robert. *Savoir plus : outils et méthodes de travail intellectuel*. 2^e éd. Montréal: Chenelière Éducation, 2006.

CHAPITRE DE LIVRE

1. Première note

³ Noam Chomsky, « À qui profite la mondialisation? », in *Futurs proches : liberté, indépendance et impérialisme au XXI^e siècle*, 11-53 (Montréal : Éditions Lux, 2011).

2. Note secondaire

⁴ Chomsky, « À qui profite la mondialisation? », 11-53.

3. Bibliographie

Chomsky, Noam. « À qui profite la mondialisation? », in *Futurs proches : liberté, indépendance et impérialisme au XXI^e siècle*, 11-53. Montréal : Éditions Lux, 2011.

ARTICLE (PÉRIODIQUE IMPRIMÉ)

1. Première note

⁵ Matthieu De Lapparent, « Déplacements domicile-travail en Île-de-France et France et choix individuels du mode de transport » *L'Actualité économique*, 81:3 (2005) : 485-520.

2. Note secondaire

⁶ De Lapparent, « Déplacements domicile-travail en Île de France », 485-520.

3. Bibliographie

De Lapparent, Matthieu. « Déplacements domicile-travail en Île-de-France et France et choix individuels du mode de transport » *L'Actualité économique*, 81:3 (2005) : 485-520.

ARTICLE (PÉRIODIQUE IMPRIMÉ)

Même méthode de citation que pour l'article en papier à une différence près : dans la note principale et dans la bibliographie, on ajoute à la fin de la référence l'adresse URL (ou la base de données) et la date de consultation :
http://www. (consulté le ...)

Note :

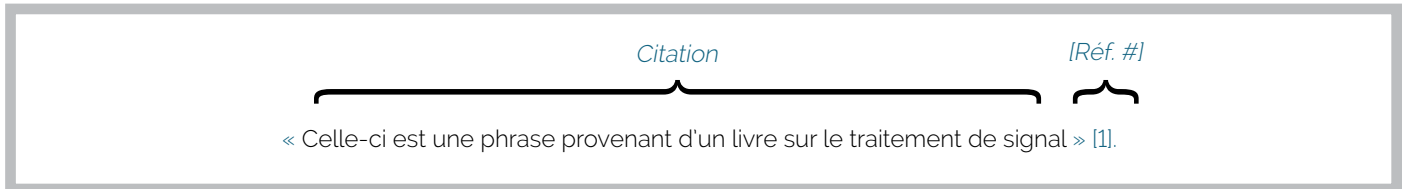
Ce guide rapide se veut un aperçu de la norme Chicago. Pour approfondir vos connaissances ou connaître la règle de référencement pour un type de document autre que ceux présentés ci-avant, veuillez contacter votre bibliothécaire ou vous référer directement au manuel de l'éditeur.

III. Style IEEE

La référence pour ce style est le manuel recommandé par l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, soit l'[IEEE Editorial Style Manual 2014](#).

Caractéristiques générales:

- Chaque citation dans le texte doit être numérotée comme illustrée ci-dessous : le numéro apparaît à la suite de l'extrait, encadré par des crochets.



- La référence détaillée de la source apparaît dans une liste numérotée, placée à la fin du texte, où les numéros des références correspondent à ceux employés dans le texte (voir exemples plus bas). La bibliographie ne sera donc pas triée par ordre alphabétique de nom d'auteur.
- Les citations sont numérotées en ordre d'apparition dans le texte.
- Les références peuvent être citées à l'intérieur des phrases selon le même principe. Plusieurs titres peuvent être cités simultanément.
Ex.: **Comme l'explique Brown [4], [5], ...**
Selon [3], ...
Tel qu'évoqué par [4] et par [6]-[9], ...
Plusieurs études [1, 4, 5] suggèrent que ...
- Lorsqu'un ouvrage a deux auteurs, les noms sont séparés par la conjonction *et*.
Ex.: **Brown et Jones [5] ...**
- Lorsqu'un ouvrage a plus de trois auteurs, on inscrit seulement le premier, suivi de l'abréviation *et al.*
Ex.: **Brown et al. [7] ...**
- Si la même source est citée à répétition, il faut reprendre le numéro qui lui a été assigné en premier en ajoutant, le cas échéant, le numéro de page, du chapitre ou de la figure à laquelle on fait référence dans le texte.
Ex. **[7, p. 5-10]; [7, Ch. 2, p. 5-10]; [3, Fig. 1]** etc.
- IEEE ne permet pas la citation des sources secondaires : la source originale doit être localisée et lue avant d'être citée; si la source originale ne peut être retracée, elle ne sera point citée.

Exemples de références :

LIVRE IMPRIMÉ

- [1] B. Meddins, *Introduction to digital signal processing*, 2nd ed. Oxford, Angleterre: Newnes, 2000.
- [2] The Oxford Dictionary of Computing, 5th ed. Oxford : Oxford University Press, 2003.

LIVRE ÉLECTRONIQUE (LIVREL)

- [3] Y. Deng. (2013). *Applied parallel computing* [Livre électronique]. Disponible: Books 24x7.

ARTICLE IMPRIMÉ

- [4] T. Colombo. « Les structures linéaires », *GNU/Linux Magazine France*, no. 172, pp. 18-31, juin 2014.

ARTICLE ÉLECTRONIQUE

- [5] P. Jamshidi, A. Ahmad et C. Pahl. (2013, July-December). Cloud Migration Research: A Systematic Review. *IEEE Trans. Cloud Computing* [En ligne]. 1(2), pp. 142-157. Disponible : IEEE Xplore : <http://ieeexplore.ieee.org/>. [Consulté le 4 juin 2014].

COMMUNICATION À UNE CONFÉRENCE

- [6] S. Askari, M. Nourani et M. Rawat. An on-chip NBTI monitor for estimating analog circuit degradation. in *VLSI Test Symposium (VTS), 2012 IEEE 30th* [En ligne]. Disponible: IEEE Xplore: <http://ieeexplore.ieee.org/>. [Consulté le 4 juin 2014].

BREVET

- [7] « Fiber optic cable having a dry insert and methods of making the same » de J. L. Greenwood, K. D. Temple Jr., K. H. Lail, D. A. Seddon et R. Tuttle. (16 août 2007). *Brevet Canadien*, CA 2642016 [En ligne]. Disponible: Office de la propriété intellectuelle du Canada: http://brevets-atents.ic.gc.ca/opic-cipo/cpd/eng/patent/2642016/summary.html?query=optic&start=1&num=50&type=basic_search#Details. [Consulté le 4 juin 2014].

Note:

Ce guide rapide se veut un aperçu de la norme éditoriale IEEE. Pour approfondir vos connaissances ou connaître la règle de référencement pour un type de document autre que ceux présentés ci-avant, veuillez contacter votre bibliothécaire ou vous référer directement au manuel de l'éditeur.

9.5

CITATION IMAGIÈRE

Caractéristiques générales :

- La figure doit être placée immédiatement après le paragraphe qui l'annonce et centrée dans la page.
- Toute figure (image, schéma, photo, carte, tableau, graphique, questionnaire, etc.) insérée dans votre travail doit être accompagnée d'une légende. Cette dernière sert de citation dans le texte.
- La légende doit être placée immédiatement sous la figure. Elle doit contenir suffisamment d'informations sur l'image, pour éviter au lecteur de chercher la description ailleurs dans le texte.
- Lorsque des restrictions s'appliquent, la légende fera mention du droit d'auteur (ex. © Sage, 2013 ou Copyright 2012 by John Smith) et de la permission de reproduction (ex. Reproduit avec permission).
- Les figures seront numérotées en ordre croissant de parution dans le texte.
Ex. Figure 1 (ou Fig.1), Figure 2 (ou Fig.2), etc.
- L'ensemble des figures incluses dans le texte doit être compilé dans une annexe (Liste des figures) qui sera placée à la fin du texte, avant la bibliographie. La liste suit l'ordre de parution et la numérotation dans le texte.
- Tout commentaire ou précision sur l'image qui risque d'alourdir inutilement le texte ou de couper la logique discursive peut être placé dans une note de bas de page.

Droit d'auteur :

- Pour reproduire une figure protégée par le droit d'auteur, qu'elle fasse partie d'une prépublication ou d'une publication finale (mémoire, thèse, article de revue, communication à un congrès, album d'exposition, etc.), il vous revient de vous en procurer la permission du détenteur dudit droit.
- Généralement, les auteurs cèdent leurs droits aux éditeurs. Si c'est bien le cas, ce sera auprès de ces derniers qu'il faudra poser votre requête et non auprès des auteurs mêmes, quoique l'auteur puisse être votre professeur. Il est opportun d'approcher directement les créateurs lorsqu'il s'agit des publications à compte d'auteur ou auto-publications (ex. fanzines, blogues ou portfolios numériques personnels, etc.).

- Si l'image se trouve sur un site Web corporatif, c'est bien l'entité professionnelle qui est la détentrice des droits (ex. Statistique Canada, Musée des Beaux-Arts, etc.).
- Certaines banques d'images sont libres de droits grâce à des ententes institutionnelles. Toutefois, leur usage doit se limiter à des fins pédagogiques, d'étude et de recherche. Ce statut s'applique à certaines ressources disponibles à travers le site de la bibliothèque.
Ex. : [Oxford Art Online: Art Museum Image Gallery](#) (licence UQO).
- Licences publiques : un grand nombre d'images en ligne sont publiées sous une licence [Creative Commons](#) (ex. *Flickr*, *Wikimedia Commons*); cette licence protège la propriété intellectuelle numérique et offre, en même temps, certaines permissions (reproduction, diffusion, etc.). Vérifiez attentivement la licence des images, surtout si vous envisagez de les modifier.
- Au Canada, la plupart des œuvres devient du domaine public 50 ans après le décès du créateur. Toutefois, une édition spécifique ou une certaine reproduction de l'œuvre peuvent être toujours protégées par des droits.

Éléments de la citation :

Quel que soit le style bibliographique choisi, la référence de l'image doit inclure les éléments suivants :

- Auteur (artiste);
- Titre de l'image;
- Date de création (si disponible);
- Source de l'image (livre, article, collection, établissement, etc.).

Si l'image est tirée d'Internet, on ajoute :

- URL du site Web contenant l'image ou nom de la base de données;
- Date de consultation.

Comment citer une image :

1. Si l'image provient d'un livre, citez l'image comme un extrait du livre. La référence complète du livre apparaîtra dans la bibliographie.

FORMAT APA:

Figure X. Titre de la figure. Type. Tiré de : Auteur (Année). Titre du livre. Lieu de publication : Éditeur, Page.

Exemple :

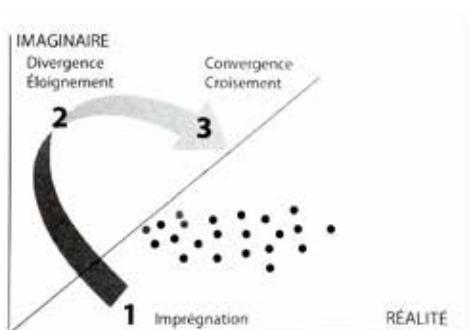


Figure 1. Les techniques de détour : la décomposition du mouvement créatif. Diagramme. Tiré d'Aznar G. (2005). *Idées : 100 techniques de créativité pour les produire et les gérer*.

Paris : Éditions d'Organisation, p. 62. Reproduction avec permission.

FORMAT CHICAGO:

Fig. X. Auteur (Nom, Prénom). « Titre de la figure ». Type. In Titre du livre, édition, Lieu de publication : Éditeur, Année, Page.

FORMAT IEEE:

Même que le format Chicago.

2. Si l'image provient d'un article, citez l'image comme un extrait de l'article. La référence complète de l'article apparaîtra dans la bibliographie.

FORMAT APA:

Figure Y. Titre de la figure. Type. Tiré de : Auteur (Année). Titre de l'article. Titre du Journal, Volume(Numéro), Page. Disponible dans (nom de la base de données)¹¹. Consulté le ...

Exemple :



Figure 2. Arts integration: African American history artwork. Photographie en couleur.

Tiré de : Lajevic, L. (2013). *The lost and found space of the arts in education. International Journal of Education through Art, 9(1)*, p.49. Disponible dans Art Source (Ebsco). Consulté le 20 juin 2014.

FORMAT CHICAGO:

Fig. Y. Auteur (Nom, Prénom). « Titre de la figure ». Type. In Titre du livre, édition, Lieu de publication : Éditeur, Année, Page. Disponible dans : [nom de la base de données] (consulté le...)¹²

FORMAT IEEE:

Même que le format Chicago.

3. Si l'image provient du Web, citez l'image comme un extrait du site Web. La référence complète du site (document) Web contenant l'image apparaîtra dans la bibliographie seulement si vous en avez également rapporté des extraits textuels dans votre travail; autrement, une note de bas de page pourrait compléter la légende.

Note :

Si l'image est repérée dans Google Images, double-cliquez là-dessus pour migrer vers le site-source et citez ce dernier plutôt que le site Google.

¹¹ L'information en bleu est nécessaire dans le cas des articles électroniques (repérés dans des bases de données).

¹² Idem.

FORMAT APA:

Figure X. Auteur, A. (Année). Titre de la figure [Type]. Tiré de : [http : // ...](http://...) Consulté le ...

Exemple :



Figure 3. Claude R. (1990). Couverture du magazine *Rectangle* [illustration]. Tiré de : <http://www.bd-quebec.com/1987-rectangle-bandes-dessinees-rock-franco/>¹³. Consulté le 20 juin 2014.

FORMAT CHICAGO:

Fig. X. Auteur (Prénom Nom). « Titre de la figure », Type, Année, Collection, [http:// ...](http://...) (consulté le ...).

FORMAT IEEE:

Même que le format Chicago.

4. Citer une œuvre d'art.

FORMAT APA:

Figure Y. Artiste (Nom, Prénom). (Année). Titre de la figure [Type]. Collection (propriétaire). Tiré de : [http : // ...](http://...) Consulté le ...¹⁴.

Ex. Fig. 4: Gogh, Vincent Van. (1889). *The Starry Night* [huile sur toile]. New York: Museum of Modern Art.

FORMAT CHICAGO:

Fig. Y: Artiste (Prénom Nom), Titre de la création, Date de création, Médium, Dimensions, Collection.

Ex. Fig. 5: Vincent Van Gogh, *The Starry Night*, 1889, huile sur toile, 29 po. X 36 po., Museum of Modern Art, New York.

Le format des notes de bas de page est semblable à celui de la légende. En revanche, la liste des figures est présentée par ordre alphabétique du nom d'auteur, à l'instar de la bibliographie; cela fait en sorte que la mention de l'artiste commence par le nom de famille : *Nom, Prénom I.* (p. ex. *Gogh, Vincent van*).

9.6

LOGICIELS DE GESTION DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Il existe des outils spécialisés qui permettent de stocker des références bibliographiques, d'insérer des références dans le texte et de produire des bibliographies automatiquement.

À l'instar de la plupart des universités québécoises, l'Université du Québec en Outaouais offre à sa communauté la possibilité d'utiliser *EndNote*, logiciel propriétaire distribué par la compagnie Thomson Reuters. La bibliothèque assure la formation et le support pour ce [logiciel](#). L'information détaillée est disponible sur le site de la bibliothèque, à l'adresse suivante : <http://biblio.uqo.ca/aide-guides/bibliographie/endnote.php>

D'autres programmes de gestion bibliographique existent actuellement, tels les logiciels libres *Mendeley* et *Zotero*. Pour connaître davantage ces outils, visitez le site de la bibliothèque.

LES SOURCES UTILISÉES POUR LA PRODUCTION DE CE GUIDE :

- UQAM. Service des bibliothèques. *InfoSphère: Citer ses sources* (mise à jour avril 2014). Consulté le 20 juin 2014.
- Lipson, C. (2006). *Cite Right: A Quick Guide to Citation Styles – MLA, APA, Chicago, the Sciences, Professions, and More*. Chicago/London: University of Chicago Press.
- Perreault, Nicole. *Le plagiat et la tricherie à l'ère des TIC : ce que c'est, prévenir, détecter* (présentation donnée en janvier 2014). Consulté le 4 juin 2014.
- Programme de développement des compétences informationnelles [PDCI]. *Gestion efficace de l'information : Références bibliographiques*. (consulté le 4 juin 2014).
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. TERMIUM Plus. *Outils d'aide à la rédaction : Le guide du rédacteur*. Consulté le 4 juin 2014.
- Université de Montréal. Service de la bibliothèque. *Droit d'auteur* [guide]. Consulté le 4 juin 2014.

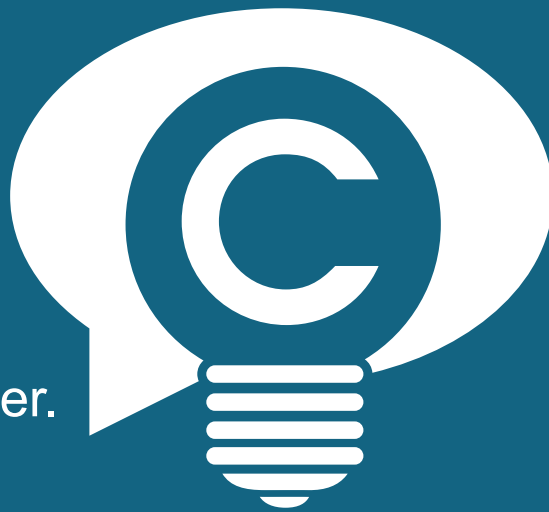
D'AUTRES LIENS UTILES :

- EduCause (2011). *7 Things you should know about the modern learning Commons*. Consulté le 4 juin 2014.
- IEEE (2014). *IEEE Editorial Style Manual*. Consulté le 12 juin 2014.
- Polytechnique Montréal. Bibliothèque (2013). *Guide de présentation des citations et des références bibliographiques selon les styles APA 6e et IEEE*. Consulté le 4 juin 2014.

¹³ L'image citée ici fait partie du post « 1987 – *Rectangle* : rock franco et bande dessinée » publié par Michel Viau sur son blog-encyclopédie *BD Québec*.

¹⁴ L'information inscrite en bleu est nécessaire uniquement pour les images repérées sur Internet.

Plagier,
c'est tricher.
UQO



**Collecte de renseignements
et coordination**

Emanuela Chiriac
Martine De Grandpre
Monique Filiatrault
André Régimbald

Graphisme

Pier Baril-Pelletier

Éditique

Maxime Boisvert-Huneault

**Publié par le
Comité sur l'Intégrité dans
les études et la prévention
du plagiat (CIÉPP) et le
Décanat des études**

Septembre 2015

Note

L'utilisation du générique masculin dans ce document
vise uniquement à alléger le texte et désigne autant
les femmes que les hommes.